Voir :

<u>Batterel</u> : I, 279-286 notice

<u>Bougerel</u> : I, 211

<u>Odry</u> : IV, 176.

<u>Bicaïs</u> : I, 239.

<u>Tabaraud</u> : Vie de Bérulle I, 277.

66

R. P. BOUGEREL
Biblioq-Orat. T I,p 211
Ms. de Montpellier

N° de la notice : 66

Benoit Puys

Benoit Puys naquit à Lyon au commencement du XVII siècle, il entra dans l'Oratoire l'an 1617 et en sortit quelques années après. Il prit ensuite le bonnet de docteur et devint curé, chanoine, sacristain et chef du chapitre de l'église collégiale et paroissiale de St Nizier de Lyon, juge lieutenant en la primatie de France, occupé à remplir dignement sa charge.

Un capucin flamand, qui ne s'était d'abord fait connaître que par les lettres initiales de R.P. B.B.C.P. etc, et qui depuis ce temps-là a passé pour le Révérend Père Bonaventure Basseau, capucin, prédicateur, composa un livre latin touchant les devoirs des fidèles à la paroisse, lequel tomba manuscrit entre les mains d'un abbé de l'ordre de Citeaux, nommé Robert, qui possédait l'abbaye d'Hersin, auprès de Douai. Il le fit examiner par les censeurs ordinaires des universités de Louvain et de Douai, et s'étant muni de leurs approbations avec le privilège du roi, il le dédia au cardinal François Barberin, et le fit imprimer à Anvers en 1635 in 8° sous ce titre : <u>Theophilus parochialis, seu de quadruplici debito in propriâ parochiâ persolvendo concionis, Missae, confessionis paschalis, paschalisque communionis</u> <u>par R.P.B.B.C.P.</u>

Cet abbé dit dans un avertissement que l'auteur de cet ouvrage s'appelait Louis le Pipre, qu'il avait vécu dans le siècle avec la qualité de licencié en théologie, qu'il avait été professeur de philosophie dans le collège royal de Douai, qu'il se fit ensuite capucin et devint gardien de Liège.

La partie qui concerne la messe de paroisse parut si importante à M. Puys qu'il la traduisit en français,

Le P. Albi, jésuite, non content de s'en prendre au capucin, attaqua aussi la personne du ~~tra~~ traducteur sous le nom de Cabiac, l'accusa <u>de s'être rendu scandaleux par ses galanteries, d'être suspect d'impiété, d'être hérétique et enfin digne du feu.</u>

Puys répondit et le Père Alby répliqua. Enfin la réconciliation se fit le 25 sept. ~~1690~~ 1650 en présence des premières personnes de la ville. Là M. Puys déclara que <u>ce qu'il avait écrit ne s'adressait pas aux Jésuites, qu'il avait parlé en général contre ceux qui éloignent les fidèles des paroisses, sans avoir pensée d'attaquer en cela la société ; qu'au contraire il l'honorait avec amour.</u>

Par ces seules paroles il revint de son apostasie, de ses scandales et de son excommunication, sans rétractation et sans absolution.

Le P. Alby lui dit ensuite ces paroles : Monsieur, la créance que j'ai eue que vous attaquiez la compagnie dont j'ai l'honneur d'être, m'a fait prendre la plume pour y répondre, et j'ai cru que la manière dont j'ai usé, m'était permise. Mais, connaissant mieux votre intention, je viens vous déclarer qu'il n'y a plus rien qui me puisse empêcher de vous tenir pour un homme d'esprit, très éclairé, de doctrine profonde et orthodoxe, de moeurs irréprochables, et en un mot pour digne pasteur de votre église. C'est une déclaration que je fais avec joie, et je prie ces Messieurs de s'en souvenir. »

Tous les témoins signèrent, ainsi que M. Puys et ~~P.~~ le P. Alby. On fut plus scandalisé de la réconciliation que de la querelle, dit Pascal, (Lettre prov. 15) car qui n'admirerait ce discours du P. Alby ? Il ne dit pas qu'il vient se rétracter, parce qu'il a appris le changement des moeurs et la doctrine de M. Puys, mais que, connaissant que son intention n'a pas été d'attaquer la société, il n'y a plus rien qui